



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 28 septembre 2023

A75 – Communes de PÉGAÏROLLES DE L'ESCALETTE et de SOUBÈS

Travaux de réfection de la chaussée Restrictions de circulation du lundi 2 au vendredi 13 octobre 2023

La DIR Massif Central réalisera des travaux de réfection de la chaussée de l'A 75 dans le sens Béziers → Millau (sud/nord) entre les communes de Pégairolles de l'Escalette et de Soubès.

Ces travaux qui se dérouleront durant 2 semaines, du lundi 2 au vendredi 13 octobre 2023, comprendront également une inspection des falaises de la montée de l'Escalette réalisée au moyen de drones.

Ces deux opérations ont pour objectif d'améliorer la sécurité et les conditions de conduite des usagers.

Modification des conditions de circulation sur l'A 75

Les travaux vont nécessiter la modification des conditions de circulation sur l'A 75 pendant leur réalisation et la mise en place d'une signalisation temporaire sur une longueur de 8 Km. Les dispositions suivantes seront appliquées :

1/ basculement de la circulation dans le sens Béziers → Millau (sud/nord) sur la chaussée opposée. La circulation se fera donc en bidirectionnel sur les voies du sens Millau → Béziers (nord/sud) ;

2/ fermeture des deux bretelles de l'échangeur n° 51 (Pégairolles de l'Escalette) dans le sens Béziers → Millau (sud/nord) :

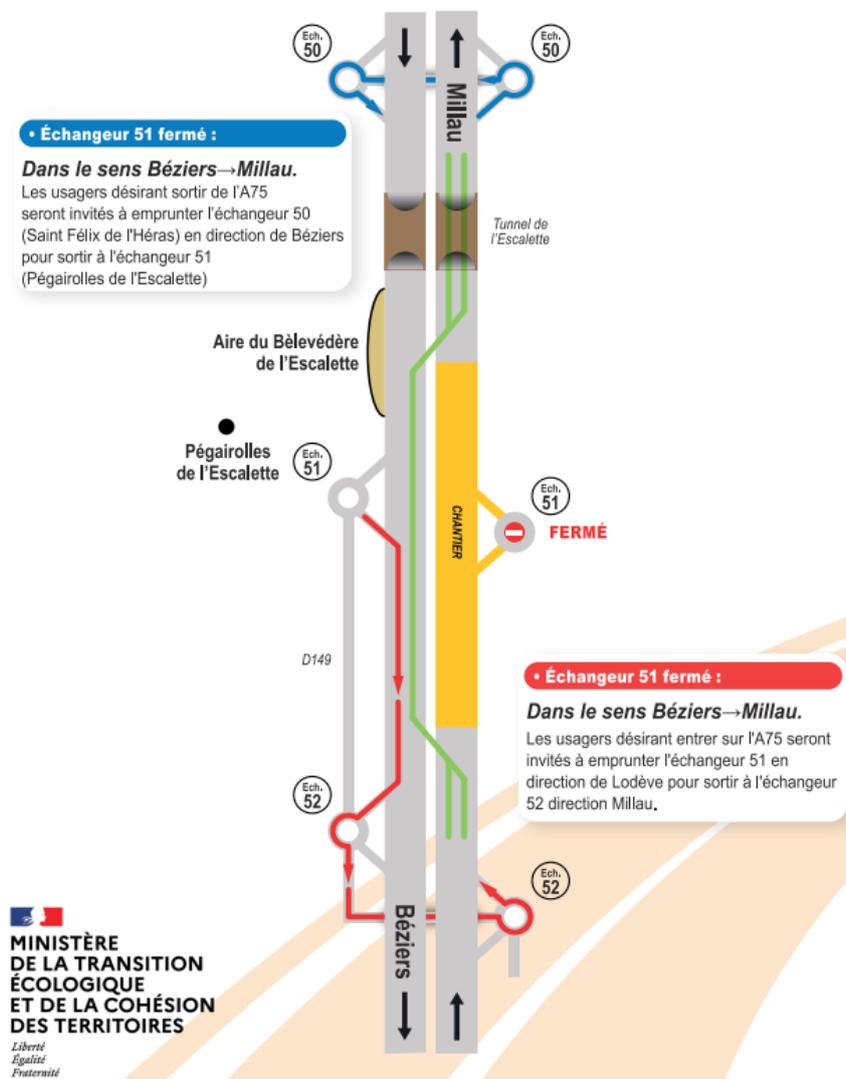
- fermeture de la bretelle de sortie modifiant temporairement l'accès à Pégairolles de l'Escalette. Une déviation sera mise en place *via* les échangeurs n° 52 (Soubès) et n° 50 (St Félix de l'Héras – Les Rives) ;
- fermeture de la bretelle d'entrée sur l'autoroute en direction de Millau. Une déviation sera mise en place *via* les échangeurs n° 52 (Soubès) et n° 50 (Saint Félix de l'Héras – Les Rives).

Inspection des falaises de l'Escalette réalisée au moyen de drones

Le mardi 3 octobre entre 11 h et 16 h, une inspection des falaises nécessitera 5 fermetures intermittentes – dans les 2 sens de circulation de l'A 75 – d'une durée de 15 à 20 minutes chacune. L'inspection des falaises de l'Escalette sera réalisée au moyen de drones.

Les transports exceptionnels de largeur supérieure à 3,5 m ou de longueur supérieure à 25 m seront interdits à la circulation sur l'itinéraire pendant toute la durée du chantier.

Les mesures d'exploitation qui s'appliquent :



La DIR Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension et les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites Internet - www.dir-mc.fr - www.bison-fute.gouv.fr

Direction interdépartementale des Routes Massif Central

Contact presse
Bureau de la communication
Tél. : 04.73.29.79.60
Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

CS 90447
60, avenue de l'Union soviétique
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1